



1.2 Compte de résultat (en €uros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services			0	0
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	0	0	0	0
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 421 000	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION			7 421 000	0
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			3 052 203	692 739
Impôts, taxes et versements assimilés			0	210 119
Salaires et traitements				
Charges sociales				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotation aux amortissements				
Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 537 527	10 292 000
Dotations aux provisions				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			10 589 730	11 194 858
RESULTAT D'EXPLOITATION			-3 168 730	-11 194 858
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			2 373 482	365 350
Produits des autres valeurs immobilières et créance de l'actif immobilisé			200 785	95 950
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur dépréciations et provisions, transferts de charges			7 207 575	1 536 251
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements				
PRODUITS FINANCIERS			9 781 842	1 997 551
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			6 226 956	13 541 963
Intérêts et charges assimilés			42 110	
Perte sur créances rattachées à des participations			420 928	
Différence négative de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			6 689 994	13 541 963
RESULTAT FINANCIER			3 091 848	-11 544 412
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-76 882	-22 739 270



Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 219 770	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 219 770	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11 514 831	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements , dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 514 831	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 295 061	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	27 422 612	1 997 551
TOTAL DES CHARGES	28 794 555	24 736 821
BENEFICE OU PERTE	-1 371 943	-22 739 270

1.3 Hors-Bilan

Néant

VYV INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 454.744.331,35 €

Siège social : 62-68 rue Jeanne d'Arc – 75013 Paris

RCS Paris 839 314 242

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-deux,
Le quatorze juin,
A onze heures,

Les associés de la société VYV Invest sus dénommée, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle en présentiel au siège social et en visioconférence, sur convocation régulière du Président, faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent les 4.636.038 actions sur les 4.636.038 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

La S.A. GRANT THORTON Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

L'Assemblée générale est présidée par Matthias SAVIGNAC en sa qualité de Président de la société VYV INVEST.

Madame Christèle DELYE est désignée comme Secrétaire.

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition des associés :

- La convocation des associés et du Commissaire aux comptes,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation desdites conventions ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration, des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 1.371.943 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne, par conséquent, quitus au Président et aux autres Administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître une perte de 1.371.943 €, qu'il est proposé d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » lequel s'élève désormais à 49.835.712 €.

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 404.952.706 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes portant sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les opérations et conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

QAUTRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la Secrétaire

Le Président

Monsieur Matthias SAVIGNAC

Signé par Matthias SAVIGNAC
Le 14/06/2023

 Signed with
universign



La Secrétaire

Madame Christèle DELYE

Signé par Christèle DELYE
Le 14/06/2023

 Signed with
universign





2. Annexes aux comptes annuels

2.1 Faits marquants

2.1.1 Contexte économique et politique

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie et l'instabilité des marchés financiers que cela a engendré, n'ont pas eu d'incidence directe sur les comptes clos au 31/12/2022.

VYV Invest surveille ses expositions face à ces risques, notamment l'impact sur les comptes et les business plan des filiales, et par voie de conséquence, les éventuelles dépréciations comptabilisées.

2.1.2 Acquisitions de titres de participation

Société	Date acquisition	% détention acquis	Coût acquisition (k€)
CEGEDIM SANTE	mai-22	8,31%	30 000

A noter également l'apport par MGEN des titres de la société EQUASANTE dont le taux de détention passe de 80% à 100%.

2.1.3 Cessions de titres de participation

Au cours de l'exercice, VYV Invest a cédé l'intégralité des actions qu'elle détenait dans les sociétés, Chorum Conseil, TBNO – Mes Docteurs et MMSS – Goove.

La société a également cédé 97% des titres détenus dans EGAS pour 31.400 k€.

2.1.4 Souscription à des augmentations de capital

Société	Date souscription	Augmentation de capital (k€)
ARCADE VYV NOVE	nov-22	2500

2.1.5 Opérations sur le capital social

L'Assemblée Générale de VYV Invest, réunie le 24 juin 2022, a autorisé :

- la cession des actions VYV Invest détenus par la MGEFI au profit de la MGEN, Harmonie Mutuelle et de MNT, étant précisé que cette opération n'a pas entraîné de modification du montant total du capital social ;
- l'augmentation du capital social de 696.922,35 euros au moyen de la création de 7.105 actions nouvelles de 98,089 euros chacune, attribuées à MGEN en rémunération de son apport des titres Equasanté à VYV Invest.

Le capital est ainsi composé au 31 décembre 2022 de 4 636 038 actions pour une valeur nominale de 98,089 €.



2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

2.2.1 Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général dans sa version consolidée, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2 Méthodes d'évaluation

2.2.2.1 Immobilisations incorporelles

Néant

2.2.2.2 Immobilisations corporelles

Néant

2.2.2.3 Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par leur coût d'achat. En cas de valeur d'inventaire inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs d'inventaire retenues sont les suivantes :

- Titres cotés : cours de bourse
- Titres non cotés : valeur d'utilité obtenue via une approche multicritères (Discounted Cash-flow « DCF », multiples boursiers, multiples transactionnels).

Concernant l'approche « DCF », les flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le management. Les paramètres retenus sont les suivants :

- Taux d'impôt sur les sociétés : 25 %
- Taux d'actualisation « CMPC » : personnalisation
- Taux de croissance à l'infini : 2 %
- Titres créés sur l'exercice (constitution de société) : coût d'acquisition
- Titres acquis sur l'exercice : valeur de transaction

2.2.2.4 Autres titres immobilisés – Prêts

La valeur brute est déterminée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée à la valeur de négociation.

En cas de valeur d'inventaire inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.



2.2.2.5 Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les éventuelles dépréciations sont détaillées plus bas.

2.2.2.6 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.2.2.7 Disponibilités

Ce poste comporte les comptes bancaires (trésorerie courante).

2.2.2.8 Provisions pour risques et charges

Néant

2.3 Changements dans les règles et méthodes de présentation

2.3.1 Changements dans les règles comptables

Néant

2.3.2 Changements dans les règles d'évaluation

Néant

2.3.3 Changements dans les règles de présentation

Néant



2.4 Notes sur le bilan

2.4.1 Titres de participation

Société (en k€)	Date de 1ère acquisition	Nombre parts	% détention	Valeur Brute 31/12/2021	VNC 31/12/2021	Acquisitions / aug* de capital...	Cessions	Valeur Brute 31/12/2022	Dépréciation 31/12/2021	Ajustement provision 2022	VNC 31/12/2022
SAFM	16/11/2018	74 566 667	94,39%	74 566	66 421			74 566	-8 145	-3 646	62 775
Groupe Arcade VYV	10/07/2019	113 936	52,04%	33 807	33 807			33 807			33 807
HDS	25/03/2019	7 741 935	22,25%	12 000	12 000			12 000			12 000
KRG - Senioradom	11/07/2019	261 205	100,00%	11 661	0			11 661	-11 661		0
EGAMO	16/11/2018	1 280	64,00%	8 320	8 320			8 320			8 320
TBNO - Mes Docteurs	16/11/2018	-	0,00%	6 833	0		-6 833	0			0
KALIXIA	16/11/2018	146 930	50,00%	6 700	4 614			6 700	-2 086		4 614
VYV PA	23/07/2019	60 000	63,16%	6 000	4 119			6 000	-1 881	-719	3 400
HM-VYV Innovation	11/10/2019	45 660	46,54%	4 566	4 566			4 566			4 566
VYV CONSEIL	16/11/2018	42 060	100,00%	5 311	5 311			5 311			5 311
EGAS	16/11/2018	6 420	3,00%	21 859	21 859		-21 203	656			656
EQUASANTE	07/12/2018	11 903	100,00%	3 348	1 180	741		4 089	-2 168		1 921
VYV IA	25/05/2018	1 300	52,00%	2 100	2 100			2 100			2 100
VYV SERVICES	16/11/2018	500	100,00%	1 975	0			1 975	-1 975		0
EP	16/11/2018	274	24,98%	1 600	0			1 600	-1 600		0
TECHNOSENS	09/09/2020	15 000	30,00%	1 249	874			1 249	-375		874
EUROPAMUT	16/11/2018	6 667	66,66%	998	998			998			998
STREETLAB	02/07/2019	634 328	17,00%	850	648			850	-202		648
CHORUM CONSEIL	28/11/2019	14 647	97,00%	832	832		-832	0			0
PASS	30/07/2019	504	90,00%	77	32			77	-45		32
MMSS - Goove	12/06/2019	22	10,00%	50	23		-50	0			0
SCI Groupe VYV	26/03/2020	1	0,01%	0	0			0			0
VIAMEDIS	17/03/2021	132 828	20,00%	8 200	8 200			8 200			8 200
YVON ASSURANCES	12/05/2021	288 303	30,00%	2 956	2 956			2 956		-1 804	1 152
MUTEX	30/06/2021	828 940	33,33%	199 998	199 998			199 998			199 998
ARCADE VYV NOVE	28/11/2022	2 500	36,87%			2 500		2 500			2 500
CEGEDIM SANTE	23/05/2022	1 115 241	8,31%			30 000		30 000			30 000
Total - Titres de participation				415 854	378 858	33 241	-28 917	420 179	-30 137	-6 169	383 873
Autres fonds				19 016	18 621	6 000		25 016	-396	290	24 911
Total général				434 870	397 479	39 241	-28 917	445 195	-30 533	-5 879	408 784

Les fonds se détaillent de la façon suivante :

En k€	Souscription initiale	Valeur brute 2022	Engagé à date	Solde au 31/12/2022
SERENA III-SERENA Capital	10 000	9 017	7 844	2 156
PSL INNOVATION FUND-Elaia Partners	2 000	2 000	1 498	502
MUTUELLES IMPACT-SIPAREX XAnge	4 000	4 000	1 356	2 644
AXELEO Proptech 1 – AXELEO Capital	5 000	5 000	3 000	2 000
FPCI Racine 2-SERENA Capital	5 000	5 000	558	4 442
Total	26 000	25 017	14 256	11 744

Les créances rattachées à des participations correspondent à un crédit relais avec Arcade VYV Nové.

2.4.2 Autres titres immobilisés - Prêts - Autres immobilisations financière

En k€	Valeur brute 31/12/2022	Dépréciation	Valeur nette 31/12/2022
Autres titres immobilisés	4 200	-4 200	0
Prêts	0	0	0
Interets courus sur prêt	454	-448	6
Total	4 654	-4 648	6



2.4.3 Tableau des filiales et participations

Société (en k€)	Capital	Capitaux propres (autres que capital social)	% détention	Valeur Brute 31/12/2022	Valeur Nette 31/12/2022	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires	Résultat net	Dividendes comptabilisés
SAFM	79 000	1 337	94,39%	74 566	62 775			41 655	1 930	
Groupe Arcade VYV	219	NC	52,04%	33 807	33 807			3 311	352	
HDS	34 794	11 949	22,25%	12 000	12 000			589	292	
KRG - Senioradom	261	- 7 741	100,00%	11 661	0	10 409		1 320	-3 149	
EGAMO	2 000	4 611	64,00%	8 320	8 320			12 725	-196	422
KALIXIA	5 877	3 093	50,00%	6 700	4 614			6 436	451	
VYV PA	9 500	- 4 159	63,16%	6 000	3 400			107	-1 096	
HM-VYV Innovation	9 810	- 1 455	50,00%	4 566	4 566	4 000		0	-387	
VYV CONSEIL	3 197	2 431	100,00%	5 311	5 311			3 293	-145	
EGAS	21 400	- 5 515	3,00%	656	656			0	-76	
EQUASANTE	4 052	- 966	100,00%	4 089	1 921			3 086	-642	
VYV IA	100	3 493	52,00%	2 100	2 100			3 734	1 041	186
VYV SERVICES	50	596	100,00%	1 975	0			4 993	201	
EP	2 500	- 6 596	24,98%	1 600	0	4 700		3 725	-843	
TECHNOSENS	60	- 169	30,00%	1 249	874	386		721	-658	
EUROPAMUT	50	1 502	66,66%	998	998			3 171	754	
STREETLAB	3 732	1 076	17,00%	850	648			1 599	533	
PASS	84	32	90,00%	77	32	160		511	127	
SCI Groupe VYV	1 000	- 346	0,01%	0	0			3 577	-446	
VIAMEDIS	10 174	5 922	20,00%	8 200	8 200			36 070	1 550	
YVON ASSURANCES	9 542	- 2 738	30,00%	2 956	1 152			142	- 2 767	
MUTEX	37 302	785 102	33,33%	199 998	199 998			863 995	60 474	1 765
ARCADE VYV NOVE	6 780	NC	36,87%	2 500	2 500	13 257		0	-1 033	
CEGEDIM SANTE	94 317	NC	8,31%	30 000	30 000			NC	NC	
Total - Titres de participation				420 178	383 872	32 912				2 373

A noter que pour les sociétés EP, Technosens, Viamedis et Yvon Assurances nous n'avons pu obtenir les comptes 2022 et avons rappelé à titre d'information les données 2021.

2.4.4 Créances

Les créances correspondent essentiellement à des avances en comptes courant conformément aux conventions signées entre les entités et VYV INVEST pour un total en valeur brute de 28.822 K€ ainsi que d'une dépréciation de 10.910 K€.

2.4.5 Trésorerie

L'évolution du poste des disponibilités correspond à l'ouverture d'un compte sur livret de 25 000 K€ en fin d'année 2022.

2.4.6 Fonds propres

En k€	31/12/2021	Opération sur le capital	Affectation	Résultat	31/12/2022
Capital	454 047	697			454 744
Primes d'émission, de fusion, d'apport		44			44
Report à nouveau	-25 724		-22 739		-48 463
Résultat	-22 739		22 739	-1 372	-1 372
Total	405 584	741	0	-1 372	404 953

Le résultat 2021 a été intégralement affecté au compte de report à nouveau.



L'Assemblée Générale de VYV Invest, réunie le 24 juin 2022, a autorisé :

- la cession des actions VYV Invest détenus par la MGEFI au profit de la MGEN, Harmonie Mutuelle et de MNT, étant précisé que cette opération n'a pas entraîné de modification du montant total du capital social.
- l'augmentation du capital social de 696.922,35 euros au moyen de la création de 7.105 actions nouvelles de 98,089 euros chacune, attribuées à MGEN en rémunération de son apport des titres Equasanté à VYV Invest.

Le capital est ainsi composé au 31 décembre 2022 de 4 636 038 actions pour une valeur nominale de 98,089 €.

2.4.7 Dettes

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 101 K€ et correspondent à des dettes fournisseurs classiques ainsi qu'à quelques factures non parvenues.

Les dettes fournisseurs ont toutes une échéance inférieure à 1 an, et sont payées à 30 jours, fin de mois.

2.4.8 Dettes sur immobilisations

En k€	Montant 31/12/2022
Capital souscrit non appelé	4 103
Fonds	11 744
Total	15 847

Le capital souscrit non appelé concerne deux sociétés : VYV Protection Avenir et Yvon Assurances.

Les dettes sur les fonds correspondent aux engagements pris mais non encore réalisés.

2.4.9 Autres dettes

Les autres dettes qui s'élèvent à 53 781 K€ correspondent à des comptes courants et essentiellement celui avec l'UMG Groupe VYV.



2.5 Notes sur le compte de résultat

2.5.1 Compte de résultat

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 1.372 k€.

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	0	0
Frais généraux	-3 052	-693
Impôts et taxes	0	-210
Charges de personnel	0	0
Dotations d'exploitation	-117	-10 292
Résultat d'exploitation	-3 169	-11 195
Résultat Financier	3 092	-11 544
Résultat Exceptionnel	-1 295	0
Impôts sur les sociétés	0	0
Résultat net	-1 372	-22 739

2.5.2 Résultat financier

En k€	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur compte courant / prêt	201	96
Dividendes	2 373	366
Dotations aux provisions sur éléments financiers	-6 227	-13 542
Reprises de provisions sur éléments financiers	7 207	1 536
Intérêts sur prêts	-42	0
Pertes sur créances	-421	
Résultat financier	3 091	-11 544

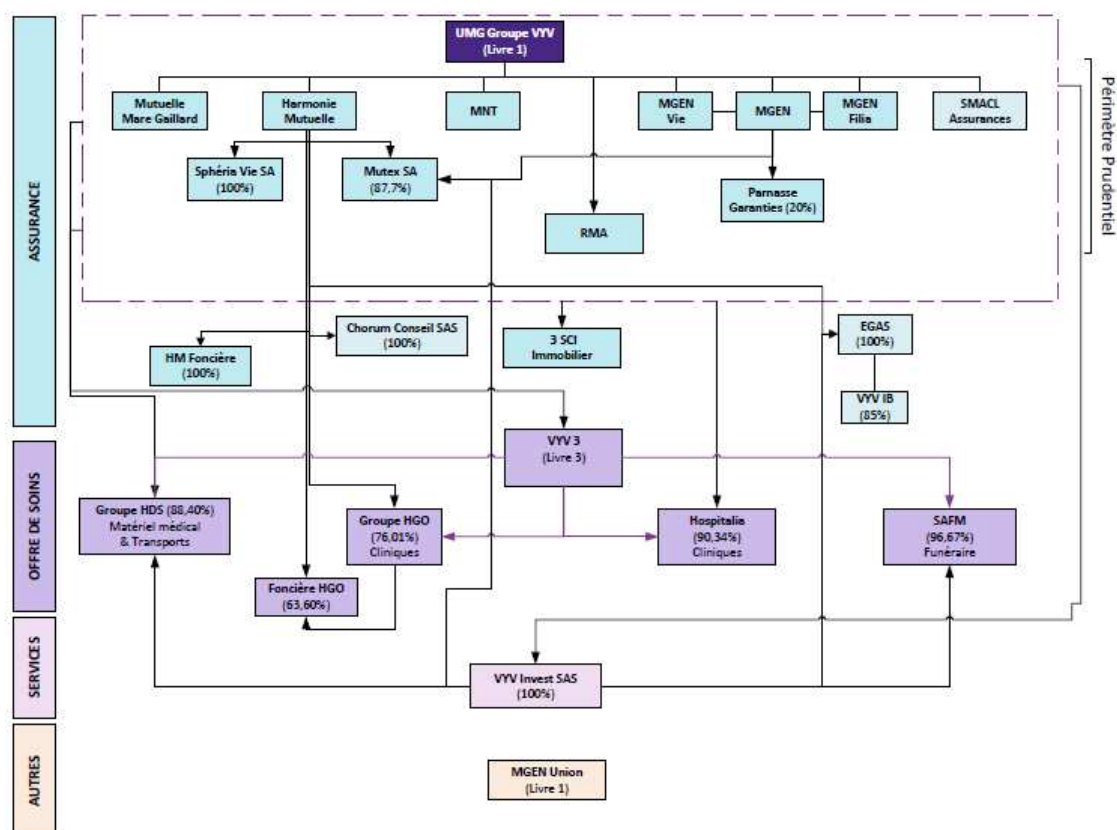
Les dotations et reprises de provisions sur éléments financiers correspondent essentiellement aux titres de participation et sont détaillées plus haut.



2.6 Éléments complémentaires

2.6.1 Périmètre de combinaison

VYV Invest fait partie du périmètre de consolidation du Groupe VYV dont le schéma est présenté ci-dessous :



2.6.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Pour cet exercice, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 39 K€ TTC au titre du contrôle légal des comptes sociaux de la SAS VYV INVEST.

2.6.3 Evènement post-clôture

Néant



SAS VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2022

Comptes annuels

Certifiés conformes
Le Président
Matthias SAVIGNAC

Signé par Matthias SAVIGNAC
Le 05/06/2023

 Signed with
universign



SAS VYV INVEST, société par actions simplifiée au capital de 454 744 331 euros
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
Siège social : 62-68 Rue Jeanne d'Arc - 75013 Paris

Sommaire

1. Comptes annuels.....	3
1.1 Bilan.....	3
1.2 Compte de résultat (en Euros)	6
1.3 Hors-Bilan	7
2. Annexes aux comptes annuels.....	8
2.1 Faits marquants.....	8
2.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	9
2.3 Changements dans les règles et méthodes de présentation	10
2.4 Notes sur le bilan.....	11
2.5 Notes sur le compte de résultat	14
2.6 Eléments complémentaires	15



1. Comptes annuels

1.1 Bilan

1.1.1 Actif (en Euros)

Rubriques	Montants Bruts	Amortissements Provisions	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	420 178 773	-36 306 258	383 872 515	378 858 668
Autres formes de participations				
Créances rattachées à des participations	13 257 000		13 257 000	
Titres immobilisés autres que l'activité portefeuille	25 016 700	-105 481	24 911 219	18 620 862
Autres titres immobilisés	4 200 000	-4 200 000		
Prêts				900 000
Autres immobilisations financières	453 767	-448 192	5 575	4 061
ACTIF IMMOBILISE	463 106 240	-41 059 931	422 046 309	398 383 590
STOCK ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	15 764 056	-10 909 637	4 854 419	14 669 834
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	47 780 287		47 780 287	7 417 061
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	63 544 342	-10 909 637	52 634 705	22 086 895
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL GENERAL	526 650 582	-51 969 568	474 681 014	420 470 485

1.1.2 Passif (en Euros)

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital	454 744 331	454 047 409
Primes d'émission, de fusion, d'apport	44 086	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserve statutaire ou contractuelle		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-48 463 769	-25 724 499
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 371 943	-22 739 270
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	404 952 706	405 583 640
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provision pour risques		
Provision pour charges		
PROVISIONS	0	0
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 933	299 205
Dettes fiscales et sociales	0	0
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 846 141	14 587 641
Autres dettes	53 781 235	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	69 728 309	14 886 846
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	474 681 014	420 470 486

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS VYV INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 454 047 409 euros
Siège social :
62-68, rue Jeanne d'Arc
75013 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
et du Centre
RCS Nanterre 632 013 843
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

VYV INVEST

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VYV INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 383 873 K euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2.2.3 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie actualisés établies par les directions opérationnelles de la société et à examiner la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes,
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Valérie Dagannaud
Associée

